

Date: 4 octobre 2012

Heure: 12 h à 13 h

Lieu: Montréal - Parc Émilie-Gamelin  
(près de l'UQAM)

Dîner: soupe populaire gratuite

Présences: toutes et tous sans restriction

TRAVAIL

JOURNÉE  
MONDIALE  
POUR LE  
TRAVAIL  
DÉCENT  
7 OCTOBRE  
2012

TU VEUX AMÉLIORER TON SORT?

**SYNDIQUE-TOI!**

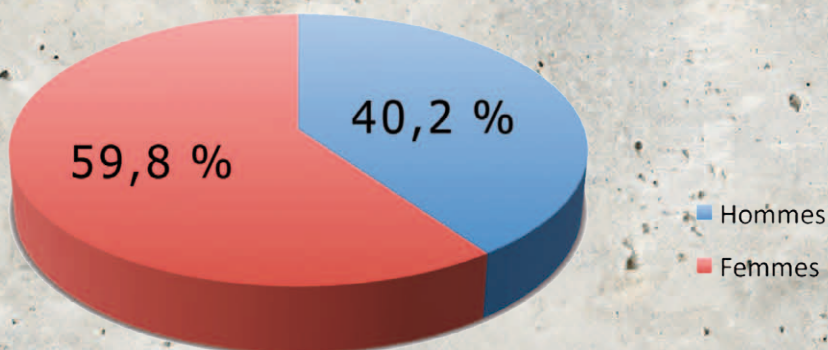
# TU VEUX AMÉLIORER TON SORT? SYNDIQUE-TOI!

Données de l'Institut de la statistique du Québec de 2011

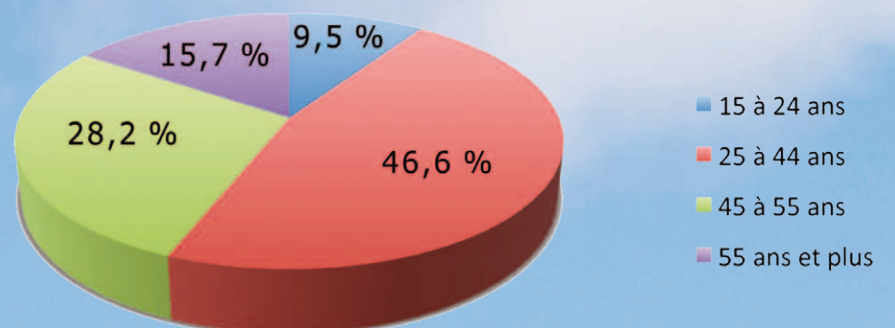
EMPLOIS NON SYNDIQUÉS	EMPLOIS SYNDIQUÉS
Le Québec compte 2 069 000 emplois non syndiqués.	Le taux de syndicalisation au Québec est de 39,3 %, avec 1 339 600 d'emplois syndiqués, soit la province la plus syndiquée au Canada.
Taux horaire moyen des salarié-es non syndiqués : 19,74 \$	Taux horaire moyen des salarié-es syndiqués : 24,15 \$ C'est 22 % de plus que pour les non-syndiqués.
Taux horaire moyen des femmes non syndiquées : 17,90 \$ Taux horaire moyen des hommes non syndiqués : 21,58 \$	Taux horaire moyen des femmes syndiquées : 23,60 \$ Taux horaire moyen des hommes syndiqués : 24,66 \$ La syndicalisation contribue à réduire les disparités puisque les travailleuses syndiquées gagnent en moyenne 32 % de plus que celles qui ne le sont pas, alors que chez les hommes, cet écart est de 14 %.
33,9 % des salarié-es non syndiqués bénéficient d'un régime de retraite collectif.	76,7 % des salarié-es syndiqués disposent d'un régime de retraite collectif.

En 2011, le salaire minimum était de 9,65 \$ l'heure et 62,4 % des emplois à ce taux de salaire étaient occupés par des jeunes de 15 à 24 ans, le groupe d'âge le moins syndiqué de tous.

Répartition des emplois au salaire minimum



Répartition des emplois syndiqués



## Des exemples concrets !

Être syndiqué, dans différents emplois du secteur privé, représente un écart salarial positif de :

- Secrétaires : 5 %
- Personnel administratif : 5 %
- Mécaniciennes et mécaniciens : 8 %
- Vendeuses et vendeurs : 14 %
- Machinistes : 26 %
- Cuisinières et cuisiniers : 27 %

Être syndiqué, c'est beaucoup plus qu'un meilleur salaire et de meilleurs avantages sociaux.

Être syndiqué, c'est avoir une voix pour se faire entendre dans son milieu de travail. C'est de la démocratie au travail.

Être syndiqué, c'est ne plus craindre de perdre son emploi au gré des caprices de son patron.

Être syndiqué, c'est mettre fin au favoritisme et à l'arbitraire dans l'attribution des promotions et des horaires.

Être syndiqué, c'est participer à un mouvement qui contribue à améliorer les conditions de travail pour toutes et tous :

- Santé et sécurité au travail
- Formation en emploi
- Équité salariale
- Reconnaissance des droits des conjoints de même sexe
- Congé de maternité et congés parentaux

Des luttes à poursuivre :

- Pour une meilleure conciliation famille-travail
- Pour de meilleurs régimes de retraite
- Pour une meilleure intégration en emploi des immigrantes et des immigrants
- Pour la création d'emplois de qualité
- Pour la francisation des entreprises

